

PRISONS ET PRISONNIERS POLITIQUES A PARIS PENDANT ET APRES L'INSURRECTION DE JUIN 1848

Classeur « Lettres de prisonniers de 1848 – collection Boussac »
Acquisition 1981.10

La collection Boussac acquise par le Musée de La Poste compte 47 lettres de prisonniers et de tribunaux en lien avec l'insurrection parisienne des 23-26 juin 1848. Robert Boussac, grand collectionneur de marques postales sur le Commune de Paris et l'histoire postale du XIX^e siècle, a notamment été président de la Société des Amis du Musée de La Poste (1981-1986).

A la suite des journées insurrectionnelles, les insurgés ou soupçonnés comme insurgés sont jugés et emprisonnés. Des centres de détention, prisons ou dépôts provisoires, sont attestés dans Paris, renforçant les centres déjà connus. Progressivement, les détenus sont transférés sur des pontons.

Liste des centres de détention parisiens et autres dans la collection Boussac

L'instruction des dossiers a été menée par des commissions d'instruction (pour les civils) et militaire (pour les soldats), siégeant au palais de justice de Paris. Elles classent dans un premier temps les inculpés en deux catégories : les « *fauteurs ou instigateurs de révolte* » et ceux qui ont été pris les armes à la main. La procédure classique n'est respectée que dans peu de cas, l'arrestation et l'emprisonnement étant souvent arbitraires. Sur les quelque 11 000 arrestations, 4 348 sont désignées pour la « *transportation* » puis, sur révision des dossiers à la demande des familles, 991 prisonniers sont libérés et aucune « *transportation* » immédiat n'ait effectuée selon Le *Moniteur* du 26 octobre 1848.

Près de 80 centres de détention sont connus à ce jour ; une vingtaine est répertoriée par les courriers de la collection Boussac. Géographiquement, ils se situent dans Paris et sa banlieue, en région parisienne ou dans les ports. La nature des lieux de détention est multiple : barrières (dans les pavillons de l'octroi), casernes, dépôts (commissariat ou poste de police), forts, mairies, prisons, hôpitaux et pontons.



Caserne Poissonnière (Inv. 17262/6)

La typologie des lieux de détention peut être partiellement expliquée : les barrières sont les lieux où ont été arrêtés les fuyards et ceux qui venaient participer au soulèvement, les casernes pour les déserteurs et les dépôts, les mairies et les hôpitaux pour les militaires ralliés à l'insurrection. Tous ces lieux ne sont que des centres de transit, avant libération – fautes de preuves – ou transfert vers une autre prison.



Mairie du 7^e arrondissement (Inv. 17262/9)

En histoire postale, peu de centres de détention possèdent un timbre (cachet) distinctif. Dans les premiers jours après la répression, les courriers des détenus circulaient en port-dû. La censure des courriers a été mise en place rapidement et est parfois confondu avec un contrôle administratif du courrier des détenus. Elle se matérialise par un paraphe et un numéro de dossier figurant en haut à droite et en noir sur le courrier en question. Les centres de détention rencontrés sont les suivants :

- 35 rue Biarne [?] (Inv. 17262/14),
- Boulevard Saint-Denis (Inv. 17262/4),
- Commissariat Saint-Martin du 10^e arrondissement (Inv. 17262/14),
- Préfecture de police (Inv. 17262/15) et caserne Poissonnière (Inv. 17262/6),
- Couvent du Temple (Inv. 17262/19),
- Mairie du 7^e arrondissement (Inv. 17262/9),
- Forts d'Aubervilliers (Inv. 17262/20, 17262/21), de l'Est (Inv. 17262/23), d'Ivry (Inv. 17262/24), de Noisy (Inv. 17262/25), de Romainville (Inv. 17262/26), de Vanves (Inv. 17262/27) et de Vincennes (Inv. 17262/27),
- Infirmerie Saint-Lazare (Inv. 17262/18),
- Barrières Monceau (Inv. 17262/3) et des Batignolles (Inv. 17262/14),
- Fort de Belle-Ile dans le Morbihan, dans le chef-lieu Le Palais (Inv. 17262/29, 17262/30),
- Fort de Cherbourg dans la Manche, - hôpital de la Marine ou militaire (Inv. 17262/31),
- Fort de Port-Louis dans le Morbihan (Inv. 17262/32),

Liste des pontons reconnus dans la collection Boussac

Considérés comme des « *bâtiments de servitude* », des pontons servent ensuite pour les prisonniers de juin 1848. Ce sont des prisons flottantes qui sont en réalité des navires de guerre désarmés - c'est-à-dire, dans le langage maritime, démunis de moyens de navigation, ce qui dans ce cas allait jusqu'à la suppression des mâts - et ancrés à proximité des côtes. On y entasse les prisonniers en grand nombre, l'avantage étant qu'un personnel réduit suffit à surveiller les prisonniers.

- *Le Triton*, en rade de Cherbourg (Inv. 17262/34),
- *La Guerrière*, en rade de Brest (Inv. 17262/36, 17262/37, 17262/38),
Pas d'informations.
- *Le Didon*, en rade de Brest (Inv. 17262/35),
Frégate de 1^{ère} classe type « *Surveillante* », sur cale à Toulon en octobre 1824, lancée en juillet 1828, en service en août 1828. Rayée en mars 1867.
- *Belle-Poule*, en rade de Brest (Inv. 17262/33),
Frégate de 1^{ère} classe type « *Surveillante* », sur cale à Cherbourg en avril 1828, lancée en mars 1834, en service en juin 1839. Rayée en mars 1861. Stationnée à Brest pour avarie de juillet 1847 à janvier 1851.
- *L'Uranie*, en rade de Brest (Inv. 17262/42),
Frégate de 1^{ère} classe type « *Surveillante* », sur cale à Toulon en septembre 1826, lancée en juin 1832, en service en octobre 1840. Rayée en décembre 1864.
- *La Sémillante*, en rade de Lorient (Inv. 17262/39),
Frégate de 1^{ère} classe type « *Surveillante* », sur cale à Lorient en mai 1827, lancée en février 1841, en service en mars 1854. Rayée en février 1855.



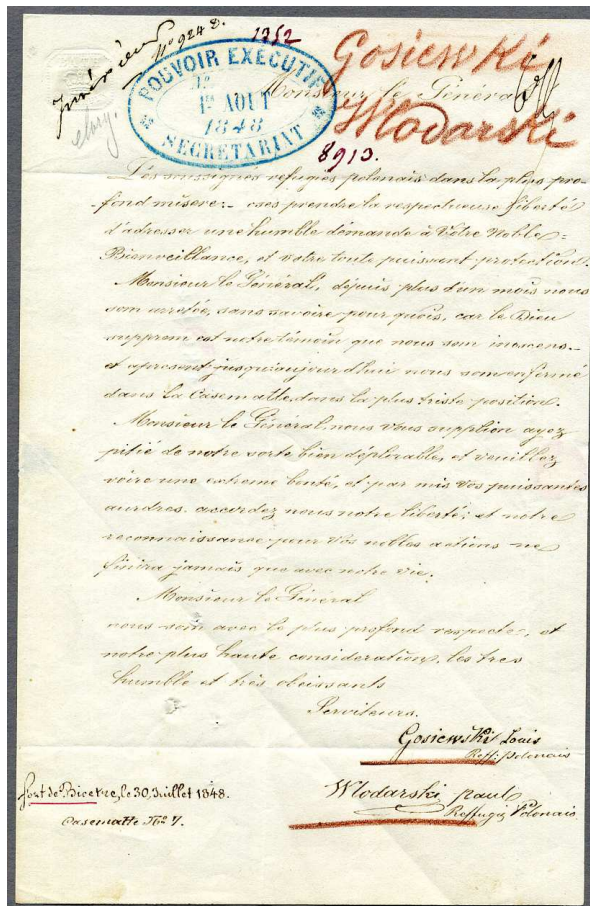
Notices brèves des principales prisons parisiennes et autres

Le fort-prison de Bicêtre

Lettres Inv. 17262/16, 17262/22

En 1633, la construction de Bicêtre lancée par Louis XIII sur les ruines d'une forteresse a été un hôpital, un asile d'aliénés et une prison parisienne. Le nom de Bicêtre vient du fait que la forteresse était construite sur des terrains appartenant à l'évêque de Winchester (francisé Vincestre, puis Bicestre). Ce fut d'abord un hospice pour soldats estropiés, augmenté en 1647 grâce à Saint-Vincent-de-Paul de « l'œuvre nouvelle des enfants trouvés ».

A partir de 1656, l'établissement fait partie de l'hôpital général et est affecté à l'enfermement des mendiants et de tous les « indésirables ». L'endroit accueillait alors la lie de la société, mélangeant indifféremment les indigents, les malades et les criminels : aliénés, escrocs, assassins, vagabonds et délinquants de toute sorte. Sous la Révolution à la suite d'un rapport de Mirabeau, on remet en liberté les prisonniers détenus sans jugement. On y place ensuite les suspects de trafic de faux assignats que leur crime relevât du droit commun ou de l'activisme politique contre-révolutionnaire.



Fort-prison de Bicêtre (Inv. 17262/22)

La prison est aussi utilisée comme zone de transit pour le bagne, de 1793 à 1836 - date à laquelle la prison cesse son activité. Bicêtre reste célèbre pour être la plus mauvaise prison d'hommes. Elle renferme des condamnés à de longues peines, qui n'ont pu obtenir de rester à Sainte-Pélagie et des condamnés aux travaux forcés en attendant qu'ils soient envoyés au bagne. Les uns et les autres sont presque tous dans un état de grand dénuement.

La Conciergerie

Lettre Inv. 17262/5

La Conciergerie est le principal vestige de l'ancien Palais de la Cité qui fut la résidence et le siège du pouvoir des rois de France jusqu'au XV^e siècle et qui s'étendait sur le site couvrant l'actuel Palais de justice de Paris. Il fut converti en prison d'Etat en 1392, après l'abandon du palais par Charles V et ses successeurs. La Conciergerie détient cette fonction carcérale tout au long du XIX^e siècle et son appropriation au régime cellulaire est autorisée par arrêté du 15 mai 1855 lors des travaux de réfection des cellules par Louis-Joseph Duc. Le monument perd son statut de prison en 1914, il est aujourd'hui classé monument historique.

La prison des Madelonnettes

Lettre Inv. 17262/7

La prison des Madelonnettes est à l'origine un couvent situé rue des Fontaines, entre l'abbaye Saint-Martin des Champs et l'enclos du Temple. La plupart des bâtiments sont construits en 1637, une première chapelle est inaugurée par le 22 mars 1648, puis une église est érigée à partir de 1680 et dédiée le 2 septembre 1685. Le couvent devient progressivement un établissement où l'on enferme sur ordre du roi, des juges, ou simplement à la demande de leur famille, toute femme ou fille soupçonnée d'inconduite. Suite au décret de l'Assemblée nationale abolissant les couvents (13 février 1790), les bâtiments deviennent en 1793 un lieu de détention pour les hommes. Peu à peu vidées de ses prisonniers après les événements de Thermidor et la mort de Robespierre, les Madelonnettes rouvrent comme prison pour femmes en 1795 - en tant qu'annexe de la prison Saint Lazare - jusqu'en avril 1831. Elles sont transformées en prison pour enfants du 8 août 1831 jusqu'au 11 septembre 1836. Le 1^{er} janvier 1838, l'endroit devient une maison d'arrêt (lieu de détention provisoire) pour adultes et enfants. Il y a près de 450 détenus avant les événements de 1848. Les bâtiments sont détruits sous Haussmann en 1865-1866, lors du percement de la rue de Turbigo.

La prison [de] Mazas

Lettre Inv. 17262/43

La prison de Mazas occupait une superficie de 130 ha, en face de la gare de Lyon et comprenait tout le pentagone constitué par le boulevard Diderot, les rues de Lyon, Traversière, de l'avenue Daumesnil et de la rue Legraverend (12^e arrondissement). Elle porte le nom d'un colonel mort à la bataille d'Austerlitz. Le principe de base de cette prison reposait sur l'idée de la prison cellulaire. La prison de la Maison d'arrêt cellulaire Mazas commença en 1845 sur des terrains jusqu'alors occupés par des maraîchers. Sa construction fut terminée en 1850. Elle fut considérée comme une prison modèle. Cette prison devait remplacer l'ancienne prison de la Force qui fut démolie la même année. Cette prison comportait 1199 cellules distribuées en six corps de bâtiments réunis les uns aux autres autour d'un bâtiment en colonnes dont le rez-de-chaussée formait comme un poste de surveillance avec vue sur chacun des six bâtiments périphériques. Les cellules mesuraient 2,60 m de haut sur 1,85 m de large et 3,85 m de long. Le plancher était en briques. Le mobilier était composé d'un hamac suspendu à des crampons à 50 cm du sol, une table, un tabouret en bois, d'un bidon à eau, de deux gamelles en fer battu, d'un siège d'aisance inodore à ventilateur, d'un bec de gaz et de quatre supports en bois placés aux angles. L'air chaud, en hiver, était distribué par ventilation, de même en été avec de l'air frais. Inaugurée le 19 mai 1850, ce jour-là, elle reçut les 841 prisonniers alors détenus à la prison de la Force. Cette prison fut par la suite démolie et remplacé par la prison de Fresnes.

Le Palais national

Lettre, Inv. 17262/13

Au lendemain de la révolution de 1848, après avoir interdit à la Chambre des Pairs de se réunir, le gouvernement provisoire met le Palais national [ou Palais du Luxembourg] à la disposition de Louis Blanc et de l'ouvrier Albert, respectivement président et vice-président de la Commission du gouvernement pour les travailleurs. Tous deux s'installent dans le palais. D'autres membres du gouvernement provisoire viennent bientôt les rejoindre dans le Grand et le Petit Luxembourg. La Commission du gouvernement pour les travailleurs siège ainsi dans la salle des Séances jusqu'au 4 novembre 1848, date de l'instauration de la II^e République. A cette date, le Palais du Luxembourg reste sans affectation jusqu'en 1852.



Les prisons de La Roquette

Lettres Inv. 17262/16, 17262/17

En 1826, sous le règne du roi Charles X, la décision est prise de faire bâtir une prison destinée aux jeunes détenus. L'emplacement est trouvé non loin du cimetière du Père-Lachaise au 143, rue de la Roquette. De forme hexagonale, la prison est inaugurée le 11 septembre 1830 et les Parisiens la baptisent vite « *La Roquette* ». La même année, Louis-Philippe 1^{er} s'alarme de l'accroissement du nombre de prisonniers à Paris, et décide à son tour de faire construire une prison à Paris. L'architecte Gau est désigné pour établir les plans de la nouvelle prison, et soumet son projet. Il est simple : un mur d'enceinte cernant un bâtiment carré, lui-même percé d'une cour centrale. La nouvelle maison d'arrêt sera construite sur un terrain faisant face à la précédente prison.

Cette seconde prison est inaugurée le 24 décembre 1836. Elle occupe l'emplacement des 164-168, rue de la Roquette. Le même jour, 187 prisonniers, transférés depuis la prison de Bicêtre, y sont acheminés. Le nom exact du nouveau pénitencier est « *Dépôt de condamnés* ». C'est en effet là qu'attendent les futurs bagnards avant leur départ pour l'Ile de Ré puis pour Cayenne ou encore Nouméa. C'est là aussi que séjournent les condamnés à mort. Et pour marquer la différence entre les deux prisons jumelles, les Parisiens leur attribuent des surnoms par rapport à la gravité des actes commis par leurs occupants respectifs : les vauriens sont logés à « *La Petite Roquette* », les assassins à « *La Grande Roquette* ». Attestées comme prison provisoire au début du mois de juillet 1848. « *La Grande Roquette* » sera démolie en 1900 et « *la Petite Roquette* » en 1974.

La caserne Tournon

Lettre Inv. 17262/7

C'est le plus ancien bâtiment que la Garde municipale occupe. Cet hôtel date de 1543, construit par Louis de l'Estoile sur une parcelle achetée en 1538 au cardinal de Tournon, abbé de Saint-Germain. En 1612, il se nomme hôtel Concini. En 1630, cet hôtel est celui des ambassadeurs extraordinaires. En 1753, il devient l'hôtel de Nivernais. En 1819, il est acquis par la ville de Paris et transformé en caserne. En 1830, il est occupé par la Garde municipale de Paris. Cavaliers et fantassins s'y succéderont à tour de rôle. En 1848, la caserne Tournon sert provisoirement de prison.

La prison de Belle-Ile en mer

Lettres Inv. 17262/29, 17262/30

A Belle-Ile (Morbihan), dont le chef-lieu est Le Palais, des baraquements sont aménagés à la fin du mois de juin par le Génie, sur les glacis de la citadelle, pour recevoir quelque 3 000 prisonniers. Le « *dépôt de Belle-Ile-en mer* » est institué le 21 septembre 1848 par le ministère de l'Intérieur ; il devient « *maison de détention et de déportation* » le 19 août 1850. Les insurgés de 1848 sont placés dans ce centre dès le mois de juin et y restent jusqu'en décembre 1851 pour la plupart, avant d'être déportés en Algérie ou à Cayenne. La gestion de la prison laissant à désirer, le centre de détention est évacué de ses derniers détenus à la fin de l'année 1857. Elle devient à cette date un bagne, recevant seulement les condamnés aux travaux forcés jusqu'en 1866, puis des condamnés à la réclusion, les communards à partir de 1872. En 1880, elle devient colonie pénitentiaire pour jeunes détenus.



Orientations bibliographiques / Internet

M. Alhoy, L. Lurine, *Les prisons de Paris*, éd. Gustave Havard, Paris, 1846.

M. Agulhon, *1848 ou l'Apprentissage de la république 1848-1852*, tome 8 de *Nouvelle histoire de la France contemporaine*, Seuil, Paris, 1973.

L.-J. Barbançon, *Entre les chaînes et la terre. L'évolution de l'idée de déportation au XIX^e siècle en France, aux origines de la colonisation en Nouvelle-Calédonie*, thèse de doctorat en histoire, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, septembre 2000. Publiée sous le titre, *L'Archipel des forçats. Histoire du bagne de Nouvelle-Calédonie (1863-1931)*, préface de Michelle Perrot. Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2003.

M. Emerit, « Les déportés de 1848 », dans *1848 et les révolutions du XIX^e siècle*, publication de la Société d'études de la Révolution de 1848, tome XXXIX, 18 (1948), p. 1-9.

J.-Y. Mollier, « Belle-Ile-en-Mer, prison politique (1848-1858) », dans *Maintien de l'ordre et polices, en France et en Europe au XIX^e siècle*, publication de la Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIX^e siècle, Créaphis, Paris, 1987.

Répression et prisons politiques en France et en Europe au XIX^e siècle, volume de la Société d'Histoire de la Révolution de 1848 et des Révolutions du XIX^e siècle, Créaphis, Paris, 1990.

Sur les navires reconvertis en pontons :

<http://dossiersmarine.free.fr/fs.html>

Louis-José Barbançon, *Transporter les Insurgés de juin 1848*

<http://www.criminocorpus.cnrs.fr/article342.html>

Cette étude a pour objectif de montrer comment l'on est passé d'un premier décret, daté du 27 juin 1848, prévoyant une transportation de masse sans jugement, au vote de la loi de transportation du 24 janvier 1850 laquelle ne s'applique qu'à un nombre réduit d'insurgés.

Histoire postale

J.-F. Gibot, « *Histoire épistolaire de Beauvinon Etienne, maçon de la Creuse, âge de 23 ans, prisonnier politique sur les pontons La Loy (l'Alloa), L'Uranie et La Didon en rade de Brest – 1849-1849* » dans *Les Feuilles Marcophiles*, 286 (1996), p. 5-11 [P 4°20].

J.-F. Gibot, *Autour de 1848. De la révolution de 1848 au 20 décembre 1848 : l'insurrection de juin 1848 à travers les correspondances de l'époque*, *Les Feuilles Marcophiles*, supplément 293 (1998) [P 4°20].

M. Hella, « Juin 1848 : La liberté ou la mort », dans *L'Écho de la Timbrologie*, 1819 (juin 2008), p. 48-52 [P 4°19].

M. Jamet, « Belle-Ile en mer, prison politique 1848-1858 », dans *Les Feuilles Marcophiles*, 276 (1994), p. 13-14 [P 4°20].